Ville de Monthey Urbanisme, Bâtiments & Constructions Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1 T. 024 475 76 02 / F. 024 475 76 49 ubc@monthey.ch / www.monthey.ch <u>Insertion dans</u>:

Bulletin officiel No 32 du 12.08.2016 Piliers du 12.08.2016

au 12.08.2016 au 12.09.2016

Monthey, le 9 août 2016

N/réf. ECO/jc

## MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

1. Requérante : Société BIG Bâtiment Innovation Gérance SA, Rue Kappa 5, 1873 Champoussin.

Situation : parcelle No 5247, folio 38, au lieu-dit « Chez Pratey », située en zone R1,

individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones;

propriété de Mme et M. Vanessa et Gennaro Fucile;

coordonnées : 2'562'100/1'120'990; dossier déposé le 22 juin 2016.

<u>Objet</u> : modification partielle des façades.

2. Requérante : Société BIG Bâtiment Innovation Gérance SA, Rue Kappa 5, 1873 Champoussin.

Situation : parcelle No 5245, folio 38, au lieu-dit « Chez Pratey », située en zone R1,

individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones;

propriété de Mme et M. Anne-Laure Favre et Cédric Payet;

coordonnées : 2'562'100/1'120'990; dossier déposé le 22 juin 2016.

Objet : modification partielle des façades.

3. Requérant : M. Eric Sallin, Rte d'Outre-Vièze 51, 1871 Choëx.

<u>Situation</u>: parcelle No 84, folio 1, au lieu-dit « Quartier du Centre », située en zone CA,

centre, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du

requérant et de M. Pascal Sallin; coordonnées : 2'562'168/1'122'459;

dossier déposé le 4 août 2016.

Objet : déplacement de la porte d'entrée.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le